

## AVIS D'ADOPTION

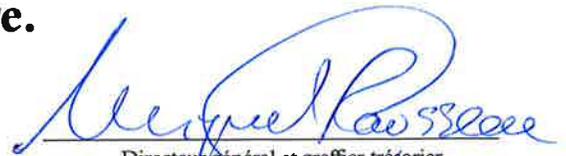
### RÈGLEMENT NUMÉRO 633-2024

**Règlement déterminant le droit de préemption de la Municipalité de Saint-Paul, le territoire visé et les conditions d'application**

Lors de la séance extraordinaire du 10 décembre 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 633-2024, Règlement déterminant le droit de préemption de la Municipalité de Saint-Paul, le territoire visé et les conditions d'application.

Ledit règlement numéro 633-2024 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce ONZIÈME jour du mois de DÉCEMBRE deux mille vingt-quatre.**



Directeur général et greffier-trésorier  
M. Miguel C. Rousseau